

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 décembre 2020

Etaient présents :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, RIVOIRE Nadège, ROBIN Christine VAGNON Alexandre, CAREIL Étienne, THIOLLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Nadège RIVOIRE est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I- Rapport sur les services eau et assainissement

Alexandre Vagnon présente les rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2019, qui seront transmis aux services de l'état. Ces rapports sont consultables en mairie.
Le conseil municipal approuve ces rapports à l'unanimité

II- Achat maison « Bleu »

Cette maison est située 4 avenue des ateliers, le prix d'achat proposé aux vendeurs est de 85 000,00 € hors frais de notaire.

Suite à l'accord des propriétaires en date du 26 novembre 2020, transmis par l'agence « groupe gtimmobilier», le conseil municipal autorise Mme la maire à signer toutes les pièces utiles à cet achat.

Paul Thiollière exprime qu'il lui semblerait plus pertinent d'attendre d'avoir un projet bouclé pour proposer l'achat. Dans la mesure où la mairie peut préempter on ne risque pas de voir le bâtiment nous « échapper ».

Mme La Maire précise que le projet est clair, c'est dans la suite du travail de l'équipe précédente. Cet achat était budgété par l'équipe précédente et qu'il est important d'avancer sur la maison de santé. De plus par correction auprès de la famille Mathevet qui attend une réponse de la mairie avant fin 2020, nous préférons ne pas laisser trainer les choses. Le projet crée un ensemble municipal cohérent car les 3 bâtiments : cure, maison des associations et maison bleue sont attenants. L'idée est que la maison de santé soit plutôt installée dans l'actuelle maison des associations qui est déjà aux normes ERP. La maison bleue serait une nouvelle maison des associations de plein pied avec une belle vitrine pour le syndicat d'initiatives.

Le conseil municipal autorise, par 3 voix contre et 12 pour, Mme la Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

III- Achat cour, place au 6 fontaines

Par délibération du 19 mars 2019, le conseil municipal précédent a exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle AE 263.

Par délibération du 28 mai 2019, le conseil municipal précédent a fixé le prix d'achat à 5000,00 €, hors frais de notaire.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

IV- Décisions modificatives

Décision modificative n°1 : est liée à une erreur de préparation du budget 2020, pas de crédit sur la ligne correspondant à notre participation au déploiement de la fibre optique.

Compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
2315/2002/23	11 430,00 €	
2041513		11 430,00 €

Décision modificative n°2 : est liée à la proposition d'achat de la maison « bleu », qui est supérieur à ce qui a été budgétisé en tenant compte des frais de notaire.

Compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
2315/2002/23	15 000 €	
2115		15 000,00 €

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives

V- Opposition transfert PLUi à la CCMP

La loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 étend les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes, avec des transferts importants et progressifs échelonnés de 2017 à 2020. La loi « ALUR » transfère de plein droit aux communautés de communes la compétence en urbanisme/planification urbaine (PLUi) sauf si 25% des communes s'y opposent. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert à la CCMP de la compétence PLU.

VI- Primes pour les agents communaux

La commission gestion du personnel propose d'octroyer :

- une prime à Mme Bruyère suite à son départ en retraite, le montant est de 1000,00 €
- une prime à chaque agent liée aux conditions de travail plus contraignantes à cause de l'épidémie de covid-19, le montant global est de 3 200 €.

Le conseil municipal accorde ces primes qui représentent moins de 1% de la masse salariale.

VII- Demande de subvention à la région, plan de relance

Pour la finalisation du chemin piéton entre la rue Neuve et la rue du Moulin, le montant total des travaux s'élèvent à 227 834,08 € TTC. Le conseil municipal autorise Mme la Maire à faire cette demande de subvention

VIII- Demande de subvention : schéma général d'assainissement et schéma directeur sur l'eau

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint-Julien Molin-Molette souhaite engager la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma général d'assainissement. Cette étude permettra de réaliser un état des lieux du fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration et d'établir un programme de travaux en fonction des résultats et des besoins futurs de la commune.

Madame la Maire rappelle la volonté et la nécessité pour la commune de Saint-Julien-Molin-Molette d'engager un diagnostic et un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude permettra de réaliser un état des lieux du fonctionnement des réseaux et d'établir un programme de travaux en fonction des résultats et des besoins futurs de la commune. Cette étude prévoit également une partie spécifique relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune ou encore la réalisation d'un zonage d'eau potable aussi appelé « schéma de distribution ».

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour ces études et à signer tous les documents s'y rapportant.

IX- Constitution des comités consultatifs

Comme le stipule l'article 10 du règlement intérieur de notre CM. Il est décidé d'ouvrir 3 comités consultatifs qui commenceront leurs travaux dès que la situation sanitaire le permettra.

Ces trois comités sont: " Stationner/circuler au village"," Aménagement du centre bourg"
"Pour la réduction des déchets"

Le conseil municipal approuve la création de ces 3 comités

X- Droit de préemption urbain

Modification de la délibération du 15/09/2020, voir courrier préfecture joint ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 239, 240 et 69, 18 rue de Taillis Vert, appartenant à Guy Gaillard
- Immeuble cadastré AD 236 et 237, 76 rue de la Modure, appartenant à Bruno Desjouis.
- Immeuble cadastré AB 269, 8 rue Jean Delforges, appartenant aux consorts Odouard

XI- Divers

Gestion du personnel

Arrivée de Manuel Combes 35h par semaine au secrétariat et multimédia

Raphael Berne embauché 17h par semaine au mois de décembre pour renforcer l'équipe technique des employés municipaux.

On tachera de faire « un pot » avec l'ensemble des employés après le 20 décembre.

Vie économique :

On a pris contact avec les commerçants, ils ont plutôt trouvé du soutien juridique pendant ce moment de confinement.

Leurs demandes à la mairie : travailler sur la signalétique, création d'un DAB.

Enfance, jeunesse, solidarité :

CCAS organise une collecte du 7 au 18 décembre pour les restos du cœur.

La commission a fait part de son soutien aux personnels de l'EPAHD qui ont eu un mois de novembre très dur dans ce contexte covid.

Les colis des anciens est cette année et dorénavant à base de produits locaux, c'est aussi un soutien à l'économie locale.

Le Repas des aînés aura lieu mais on le reporte quand les conditions sanitaires seront vraiment sûres.

Communication, vie démocratique :

Des Boîte à idées ont été mises dans les magasins pour les habitants.es

La Lettre pirailonne se prépare pour fin décembre.

Le chantier du futur site internet avance bien ainsi qu'un travail sur la charte graphique.

Commissions finances :

Travail pour construire le budget 2021, qui doit être d'abord dans chaque commission, pour réfléchir aux économies ou augmentation nécessaire sur le budget de fonctionnement. Cette commission doit se mettre au travail prochainement pour élaborer le prévisionnel 2021.

Vie associative :

Préparation du site internet où chaque association aura une page et idem pour le bulletin municipal.

Mise à jour du fichier contact associations.

Vivre au village : RAS aujourd'hui

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 10.

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire,
Céline ELIE

